

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013**

Délibération
n° 2013.06.119.B

**Salle de spectacles
"La Nef" : demandes
de subventions**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2013**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, André BONICHON, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2013

**DELIBERATION
N° 2013.06.119.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant la présentation des projets locaux et régionaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique et nouvelles par la forme et/ou l'esthétique proposée.

Dans le cadre de la politique de soutien aux musiques actuelles, le Centre National de la Variété (CNV) supporte la création et la diffusion artistique par le biais de reversement en subventions aux lieux d'une partie de la taxe sur les spectacles de variété.

Ainsi, considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs demandés par le CNV, une subvention de 17 500 € pour l'année 2013 ainsi qu'une subvention de 2 000 € pour l'aide à la préproduction scénique du groupe Luis Francesco Arena pourraient être sollicitées.

Par ailleurs, la Sacem (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique), doit destiner les fonds prévus à l'article L.311.1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI), à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes conformément aux dispositions de l'article L.321-9 du CPI.

C'est dans ce cadre que , la SACEM peut apporter une contribution financière au projet de la salle de spectacles « La Nef », pour ses activités de diffusion, de production, et d'accompagnement professionnel des artistes et des projets développés dans le cadre du lieu.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs demandés par la SACEM, une subvention de 5 000 € pourrait être demandée.

Je vous propose donc :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions suivantes :

Organismes	Montant
Centre National de la Variété (CNV)	<ul style="list-style-type: none">• 17 500 € pour l'année 2013,• 2 000 € pour l'aide à la préproduction scénique du groupe Luis Francesco Arena
Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (Sacem)	<ul style="list-style-type: none">• 5 000 € pour l'année 2013,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à ces demandes de subvention.

D'IMPUTER les recettes du budget de « La Nef » - article 748.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 02 juillet 2013